



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS HYGIÈNES RÉUTILISABLES

Date d'adoption :	12 mai 2026
# résolution :	202-05-2026
Date de révision	

TABLES DES MATIÈRES

1.	OBJECTIF DE LA POLITIQUE.....	4
2.	TERMINOLOGIE	4
3.	MONTANT MAXIMAL	5
4.	PRODUITS ADMISSIBLES À L'AIDE FINANCIÈRE.....	5
5.	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	6
6.	MODALITÉS DE VERSEMENT.....	7
7.	RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	7
8.	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS HYGIÈNES RÉUTILISABLES	8

1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Considérant qu'une couche jetable demande 120 mètres cubes d'eau pour sa production et prend 500 ans pour se décomposer, qu'un enfant utilise de 4 500 à 6 000 couches jetables pendant les premières années de sa vie et que, juste au Québec, 60 000 tonnes de couches sont jetés par année, la présente politique vise notamment à atteindre les objectifs de la politique d'environnement et de développement durable et le plan d'action, plus précisément de :

- encourager les citoyens à adopter des pratiques environnementales responsables;
- encourager l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables permettant de réduire la production de matières résiduelles, notamment les produits pour enfants réutilisables et les produits d'hygiène féminine réutilisables;
- faciliter la réduction des déchets enfouis;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cette politique s'applique exclusivement aux résidents de Coteau-du-Lac pour l'achat de produits hygiènes réutilisables.

2. TERMINOLOGIE

Si un mot ou un terme n'est pas spécifiquement prévu ci-après, il a le sens communément attribué à ce mot ou à ce terme.

Dans la présente politique, les expressions ou les mots ci-dessous ont la signification suivante, sauf si le contexte exige un sens différent :

Coût d'acquisition

Le total des frais d'acquisition d'un ensemble de couches lavables, incluant les taxes.

Couches lavables

Système de couches réutilisables composé d'une partie imperméable, d'un matelas absorbant en fibre végétale et d'un voile de protection en papier jetable.

Produits d'hygiène féminines réutilisables

Sont des protections périodiques lavables, durables et écologiques, conçues pour être utilisées plusieurs années offrant une alternative durable et économique aux produits jetables.

Preuve de résidence

Constituent un document qui sert à identifier le demandeur et l'adresse où il réside sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac, notamment :

Pièces justificatives acceptées :

- Compte de taxes ou bail de l'année en cours;
- Compte d'électricité ou de téléphone d'au plus 3 mois avant ou après la date d'achat des produits;
- Permis de conduire valide délivré par la SAAQ;
- relevé de la Prestation fiscale canadienne pour enfant ou relevé de cotisation fiscale

La Ville de Coteau-du-Lac est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (2000, C.5)*, la ville, ainsi que ses employés, doit donc se conformer à celle-ci lors de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation, de la rétention et de l'élimination des renseignements personnels.

Résident

Toute personne physique qui réside habituellement sur le territoire de la Ville. Sans restreindre la généralité de ce qui précède est exclu le propriétaire d'un terrain vacant et le propriétaire d'un commerce qui ne réside pas autrement sur le territoire de la Ville.

Ville

la Ville de Coteau-du-Lac.

3. MONTANT MAXIMAL

L'aide financière est accordée sous réserve du montant disponible au budget de la Ville.

Ce programme d'aide financière encourage l'utilisation des produits d'hygiène réutilisables, notamment les produits réutilisables liés aux enfants et les produits d'hygiène féminine. Les achats doivent être effectués auprès d'entreprises enregistrées auprès du [Registre des entreprises du Québec \(REQ\)](#).

Afin de favoriser les commerces québécois, l'aide financière accordée est de :

1. 50 % du coût d'achat avant taxes.

Le programme prévoit une aide financière maximale de 100 \$ par adresse civique. Toute demande dont le montant de l'aide financière est inférieur à 25 \$ est inadmissible au programme.

Pour les produits d'hygiène féminine réutilisables et les produits réutilisable liés aux enfants, une aide financière peut être accordée par trois (3) années civiles.

4. PRODUITS ADMISSIBLES À L'AIDE FINANCIÈRE

PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES :

- Coupes menstruelles et disques menstruels;
- Culottes absorbantes;
- Culottes menstruelles réutilisables incluant les culottes menstruelles maillots
- Serviettes hygiéniques lavables;
- Protèges-dessous réutilisables;
- Appicateurs de tampons;

PRODUITS RÉUTILISABLES LIÉS AUX ENFANTS :

- Couches complètes pour enfants;
- Couches à poche;
- Couches plates;
- Inserts absorbants;

- Couches de piscine ou couches-maillot;
- Culottes d'entraînement/d'apprentissage;
- Compresses d'allaitement.

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Un résident peut demander une aide financière, si les conditions d'admissibilité suivantes sont respectées:

1. aucune aide financière ne lui a été accordée en vertu de la présente politique à l'adresse visée par la demande pour l'acquisition de produits réutilisables liés aux enfants ou de produits d'hygiène féminines réutilisables;
2. la demande de remboursement est présentée dans les quatre mois suivants l'acquisition de produits réutilisables liés aux enfants ou de produits d'hygiène féminines réutilisables;
3. les produits hygiènes réutilisables ont été fabriqués au Québec;
4. la demande est présentée sur le formulaire préparé à cet effet par la Ville.
5. le résident permet à la Ville de vérifier le respect des conditions d'admissibilité.

La demande doit être déposée auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement au plus tard le 1er décembre de chaque année de la durée du programme, et accompagnée des documents suivants :

1. Le formulaire de demande dûment rempli;
2. Une copie d'une preuve de résidence de la personne qui fait la demande ou de la personne à charge;
3. Une copie des factures rédigées dans l'une des deux langues officielles, indiquant le nom et le prix de chaque produit et le nom de l'entreprise qui a vendu les produits (les confirmations de commandes ne sont pas acceptées). Sur les factures d'achat en ligne, le nom et l'adresse de la personne qui fait la demande ou celui de la personne à charge doit être inscrit.
4. Dans le cas où la demande est faite pour une personne à charge, un document attestant le fait que la personne effectuant la demande exerce la représentation légale de la personne qui utilisera les produits d'hygiène lavables :
 - Pièces justificatives acceptées :
 - Certificat de naissance de la personne à charge
 - Document de l'école où la personne à charge est inscrite indiquant son nom et le nom de l'adulte responsable

*Nonobstant les dispositions énoncées dans le présent document, la Ville se réserve le droit d'accepter les preuves de résidences du demandeur qu'elle considère comme étant valides à sa seule discrétion et de refuser toute demande si le demandeur ne répond pas aux exigences en matière d'identification. Les exigences peuvent varier et sont sujettes à des changements.

6. MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide financière est versée par chèque dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent le dépôt de la demande conforme aux exigences de la présente politique, sous réserve du montant disponible au budget de la Ville.

7. RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Les renseignements personnels sont nécessaires à la Ville de Coteau-du-Lac pour valider les conditions d'admissibilité à l'aide financière.

1. MESURES DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ

Selon la Loi¹, vos renseignements personnels sont des renseignements confidentiels: ils vous concernent et permettent de vous identifier.

La Ville de Coteau-du-Lac s'engage à ce que des mesures de sécurité assurent la confidentialité de ces renseignements. Par conséquent, vos renseignements personnels feront l'objet des mesures suivantes :

La Ville ne recueille que les Renseignements personnels strictement nécessaires aux fins indiquées à l'article 5 et seule la personne indiquée à l'article aura accès auxdits renseignements.

2. COMMUNICATION

La Ville de Coteau-du-Lac ne communiquera pas vos renseignements personnels à qui que ce soit.

3. CONSERVATION

À ce moment, la Ville de Coteau-du-Lac procédera à la destruction sécuritaire de vos renseignements personnels une fois que les conditions d'admissibilité ont été validé par la personne responsable décrit à l'article 5.

¹ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

8. FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS HYGIÈNES RÉUTILISABLES

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

2. IDENTIFICATION DU COMMERCE OÙ L'ACHAT A ÉTÉ EFFECTUÉ

Nom :

Date de l'achat :

3. PRODUITS HYGIÈNES (FABRIQUÉ AU QUÉBEC)

Nom de la marque :

Coût (incluant les taxes):

4. DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE POUR VALIDER VOS CONDITIONS ADMISSIBILITÉ

a) Une copie d'une preuve de résidence (selon l'article 2)	<input type="checkbox"/>
b) Une copie des factures rédigées dans l'une des deux langues officielles, indiquant le nom et le prix de chaque produit et le nom de l'entreprise qui a vendu les produits (les confirmations de commandes ne sont pas acceptées). Sur les factures d'achat en ligne, le nom et l'adresse de la personne qui fait la demande ou celui de la personne à charge doit être inscrit	<input type="checkbox"/>
c) Dans le cas où la demande est faite pour une personne à charge, un document attestant le fait que la personne effectuant la demande exerce la représentation légale de la personne qui utilisera les produits d'hygiène lavables et les pièces justificatives acceptées sont : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance de la personne à charge • Document de l'école où la personne à charge est inscrite indiquant son nom et le nom de l'adulte responsable 	<input type="checkbox"/>

5. ACHEMINER VOTRE DEMANDE

Faites parvenir tous vos documents par courriel à urbanisme@coteau-du-lac.com ou prendre rendez-vous en communiquant avec le bureau municipal au 450 763-5822 poste 240. Les documents peuvent être numérisés ou photographiés et ensuite être joints au courriel

6. ENGAGEMENT ET CONSENTEMENT

J'ai pris connaissances des modalités de la Politique d'aide financière pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables et je m'engage à y respecter;

Je consens que mes renseignements personnels ne serviront qu'aux fins décrites à l'article 7 de la politique, soit pour valider les conditions d'admissibilité pour l'obtention de la présente aide financières et que par la suite elles seront détruites.

_____ PRÉNOM, NOM EN LETTRES MOULÉES	_____ SIGNATURE	_____ DATE
--	---------------------------	----------------------

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Pièces justificatives reçues

- Preuve de résidence complète : _____ (type de document remis)
- Preuve d'identité avec photo : _____ (type de document présenté)
- Procuration signée par le propriétaire autorisant le demandeur à agir en son nom, le cas échéant.
- Copie de la preuve d'achat des produits hygiènes conformément aux exigences du programme.

Demande traitée par :
Montant accordé :
Date approuvée: